

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019

Convocation du 06/03/2019

Présents : M BEAUPUY Laurent, CAGNIART Bertrand, GIROU Denise, BRUNETEAU Serge, MALANDAIN Mathieu, MENEUT Serge, LACHAUD Marie Laure, SAULIERE Fabienne

Excusés : TAXIL Jacques, MERCIER Jean Marc

Secrétariat de séance : LACHAUD Marie Laure

A 20H 30, le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance en faisant adopter l'ordre du jour.

## 1) Compte administratif 2018 :

Le Maire analyse les enseignements du compte administratif 2018 :

### FONCTIONNEMENT :

A) Les dépenses s'élèvent à 182 341.03€ contre 187 311.26, soit 2.7% de diminution. Si en 2018 la baisse de 5.5% était en partie liée aux transferts de compétences vers la communauté de communes, il s'agit cette année d'un effort renouvelé pour diminuer les dépenses.

Si les comptes ont été maintenus à niveau pour les différentes fournitures énergétiques, les charges de personnel et frais assimilés ont progressé de 2082€ soit 2.5%, cela étant lié aux évolutions de carrière.

B) Les recettes : la baisse des dotations (~ -5000€ soit -5.5%) a encore impacté les recettes de fonctionnement. Au sein de la DGF, si la dotation forfaitaire n'a pas baissé, cette baisse sensible est liée à la dotation de solidarité rurale. Par contre on a bénéficié d'une hausse importante du chapitre 73 (Impôts et taxes) +9%, soient 10 000€ grâce essentiellement à la taxe additionnelle au droit de mutation (+ 8000€). Les revenus locatifs sont en diminution de 1500€ lié à une période de vacance d'un logement.

Au total l'ensemble des recettes s'élèvent à 244 797.47€ soit 23 000€ de plus que la prévision budgétaire mais en légère baisse (-0.8%).

### INVESTISSEMENT :

A) Dépenses : Elles s'élèvent à 238 970.68€ y compris les immobilisations matérielles, dont 59 545.20€ pour la voirie communale et 170 945€ au titre du remboursement du capital des emprunts dont 130 000€ pour le prêt relais lié à l'aménagement du centre bourg.

B) Les recettes : d'un montant de 213 980.30€ elles proviennent du versement de subventions (48 068.12€) d'emprunt (99 545€) contractés en attendant les subventions qui restent à venir (département) mais aussi pour financer la voirie 2018, du FCTVA (45878

En 2019, la commune remboursera prêts :

Eglise	2005→2019	6607.77€
Logements sociaux 2° série	2012→2026	6000€
Mairie	2012→2026	3500€
Salle des fêtes et achat terrain	2015→2019	5218€
Aménagement du bourg	2017 2036	4500€

Délégué par le Maire, Serge MENEUT , doyen de l'assistance, présente ensuite le compte administratif pour l'année 2018.

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 62 456.44€ pour l'année 2018 et un excédent cumulé de 226 780.78€.

La section d'investissement fait apparaître un déficit de 24 990.38 € le montant cumulé avec le résultat antérieur s'élève à 124 889.09€.

Compte tenu des restes à réaliser dont le détail est fourni aux conseillers qui s'élèvent à 40 500€ en recettes et à 2800€ en dépenses le besoin de financement réel de la section d'investissement s'élève à 87 189.09€ et sera affecté au compte d'investissement 1068, le solde l'excédent de fonctionnement d'un montant de 139.591.69 sera lui affecté au compte 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2019.

**A l'unanimité le conseil municipal adopte le compte administratif 2018 sans réserve.**

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

2) Compte de gestion du comptable du trésor :

**De la même façon, le compte de gestion du trésorier public qui constate l'exacte correspondance des chiffres avec le compte administratif est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.**

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

### 3) Fixation des taxes locales 2019

Conformément aux engagements pris pendant la campagne électorale, compte tenu des taux pratiqués dans la tranche d'habitants de la commune, le Maire propose de reconduire pour 2019 les 4 taux des taxes directes locales.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de reconduire les taux 2013 soi**

*Taxe d'habitation	19,30%
*Taxe sur le foncier bâti	14,50%
* Taxe sur le foncier non bâti	73,86%
*Contribution financière des entreprises	21,19%

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

#### **4) Délibération sur l'adressage :**

Le Maire rappelle la méthode de travail qui a été adoptée au cours de l'année 2018 en collaboration étroite avec l'ATD. La commission s'est réunie à plusieurs reprises et, avec l'aide informatique de M. GOURGUES, l'ensemble du travail a été présenté à la population au cours d'une réunion publique qui s'est tenue le 22 mars. Après quelques modifications souhaitées la version définitive est aujourd'hui présentée au conseil municipal à qui il revient de délibérer afin d'engager la dernière phase d'installation des panneaux et numéros.

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

Décide la création de la voie libellée et les numéros de voirie suivants :

Allée des Noyers  
Chemin de Bugeas  
Chemin de Caguefer  
Chemin de Faugère  
Chemin de Fontalirant  
Chemin de Marance  
Chemin de Puypeyrou  
Chemin de Sarlande  
Chemin de l'Orlégie Basse  
Chemin de l'Orlégie Haute  
Chemin de la Croze  
Chemin de la Faurélie  
Chemin de la Garenne  
Chemin de la Granval  
Chemin de la Lardie  
Chemin de la Mazière  
Chemin de la Moulènerie  
Chemin de la Petite Mazière  
Chemin de la Peyruge  
Chemin de la Siguénie  
Chemin de la Tuilière

Chemin des Chauffours  
Chemin du Bancut  
Chemin du Bousquet  
Chemin du Chambord  
Chemin du Cuquet  
Impasse Croquants des Herbes Folles  
Impasse Des Palombes  
Impasse de Belle Sole  
Impasse de Lacadou  
Impasse de Perfaure  
Impasse de Puypautier  
Impasse de la Bleynie  
Impasse des Caprins  
Impasse des Grives  
Impasse des Hirondelles  
Passage des Gouyassous  
Place de l'Eglise  
Place de la Barade  
Route de Malagnac  
Route de Plazac  
Route de la Baronie  
Route de la Forêt Barade  
Route de la Grimaudie  
Route de la Trémouille  
Route des Chevreuils  
Route des Crêtes  
Route des Plateaux  
Route du Bos de Costa  
Route du Four de Marty  
Route du Jarrigier  
Route de Thenon  
Route du Thonac  
Rue de la Vieille Tour

POUR : 8

CONTRE :

ABSTENTION :

## 5) Informations communautaires :

- **Ordures ménagères :** Le Maire rend compte d'une réunion de la commission « ordures ménagères » qui s'est tenue le 6 mars avec les techniciens du SMD3. Il est constaté une excellente performance sur notre canton de l'utilisation du tri. En effet on est passé de 40 kg à 68 kg en moyenne par habitant pour les déchets propres et secs, de 236 à 205 kg pour les « sacs noirs ». Ces résultats sont par ailleurs meilleurs que la moyenne départementale (57 kg pour le sec et 230 kg pour « sacs noirs »).  
Création de la future déchetterie de THENON, l'existante ne répondant plus aux besoins. Sa mise en service est prévue pour juillet 2020.  
Enfin la réflexion se poursuit autour de la mise en place envisagée par le SMD3 de la taxe incitative afin de répondre à l'obligation faite par la loi de transition énergétique de diviser par deux le tonnage (passer de 120 000 à 60 000 tonnes de déchets enfouis, sous peine d'une augmentation très sensible de la fiscalité (surcoût de 6 millions d'euros par an !)

## 6) Questions diverses :

- Organisation de la cérémonie du 8 mai 1945 : elle se déroulera le 8 mai 2019 à 11 heures devant le monument aux Morts. Madame GIROU en assurera l'organisation.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15 heures**

Le secrétaire de séance :

Le Maire

